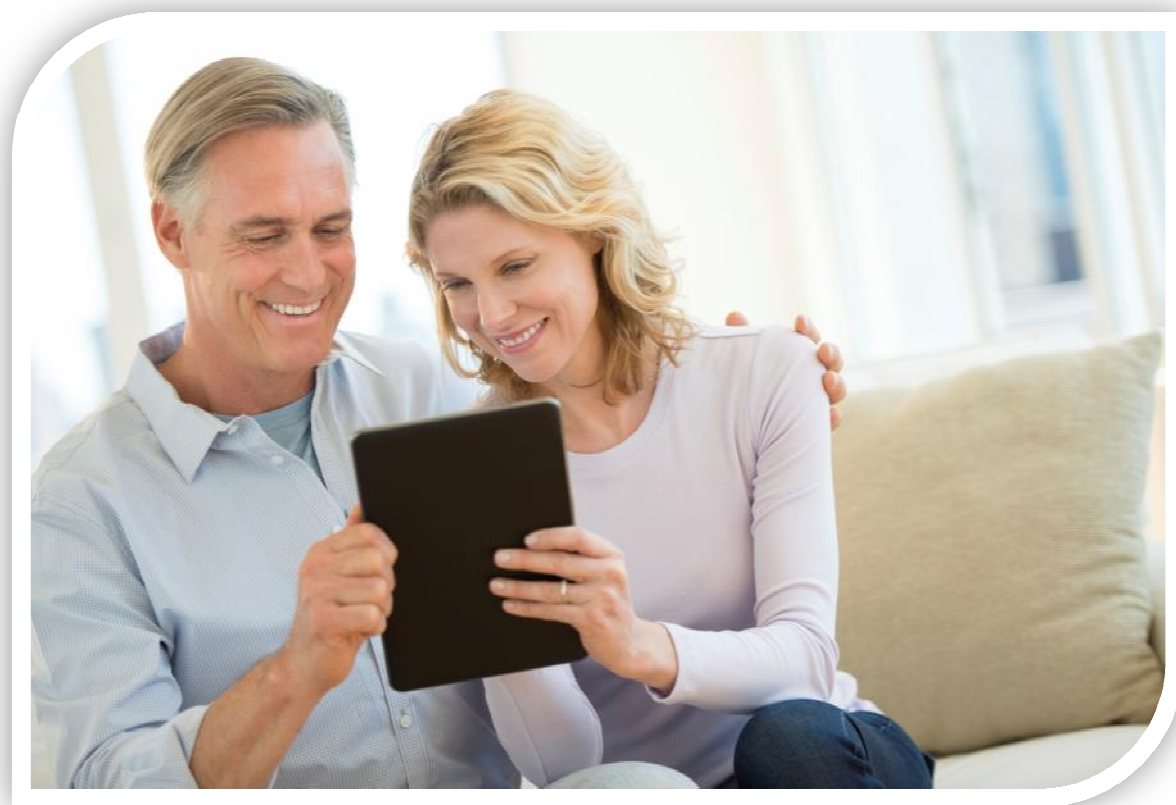


# Dossier de presse

## Les nouveaux services en ligne de l'Assurance retraite pour les retraités bretons du Régime général



**Contact presse:** Delphine Frezel

Mél. : [delphine.frezel@carsat-bretagne.fr](mailto:delphine.frezel@carsat-bretagne.fr)

Tél. : 02 99 26 54 03

[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

# Sommaire



**Les services en ligne de l'Assurance retraite en un clic !** P3

**Les chiffres 2013 des retraités bretons du Régime général** P8

I) Les retraités, prestataires de la Carsat Bretagne P9

II) Les retraités du Régime général résidant en Bretagne P13

**Préserver l'autonomie des retraités** P16

I) Les prestations d'aides individuelles P16

II) Les actions du "Bien Vieillir" P21







**Annexe :**

Plaquette institutionnelle de la Carsat Bretagne

# Les services en ligne de l'Assurance retraite en un clic !

Le nouveau site internet de l'Assurance retraite a été lancé en novembre 2013 et dispose aujourd'hui d'une offre de service enrichie. Les assurés peuvent réaliser de nombreuses démarches en ligne selon leur âge et leur situation.

## I) Des services personnalisés pour les assurés

ASSURÉS	Sélectionnez votre profil pour accéder à vos services personnalisés	Moins de 35 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	Plus de 55 ans	Retraités
						
	Comprendre la retraite	Montant de la retraite	Vos droits au cas par cas	Préparer votre retraite	Documentation	

### ❖ A tout âge, l'assuré peut :

- consulter et imprimer son relevé de carrière au Régime général ou tous régimes confondus
- calculer son âge de départ à la retraite et l'âge d'obtention du taux plein
- poser une question dans l'espace sécurisé d'échange de courriels
- suivre son dossier
- s'informer sur les démarches à suivre en cas de décès du conjoint

A noter que dans le cadre des campagnes du droit à l'information, le relevé de situation individuelle est envoyé tous les 5 ans aux assurés dès leur 35<sup>ème</sup> anniversaire.

- ❖ **Dès 44 ans**, l'assuré peut demander la régularisation de sa carrière.
- ❖ **Les femmes de 45 ans** peuvent déclarer leurs trimestres pour enfants et bénéficier de la majoration de leur durée d'assurance. Leur carrière sera automatiquement mise à jour.

**MON PROFIL**  
De 45 à 54 ans

[Retour à mes services](#)



## JE SOUHAITE METTRE À JOUR MON RELEVÉ DE CARRIÈRE

### ⋮ DEMANDER LA RÉGULARISATION DE VOTRE CARRIÈRE

Vous constatez une anomalie, un oubli sur votre relevé de carrière ? Dès l'âge de 44 ans, faites-le régulariser.

[Demander la régularisation de votre carrière](#)

Consulter [les articles relatifs au thème](#)

### ⋮ RÉGULARISER VOS TRIMESTRES ENFANTS




Vous êtes une femme, ce service vous permet dès l'âge de 45 ans de régulariser vos trimestres de majoration pour vos enfants nés avant 2010.

[Régulariser vos trimestres enfants](#)

Consulter [les articles relatifs au thème](#)

- ❖ **Dès 54 ans**, l'assuré peut demander une estimation du montant de sa retraite de base à partir des données transmises automatiquement par ses employeurs.

**Estimer votre retraite : résultat de votre estimation**


 Donner votre avis sur ce service
  Retour Récapitulatif de vos trimestres à la date d'effet choisie
  Imprimer

Pour connaître le détail du calcul d'un montant, cliquez sur le montant correspondant.

Date de départ	Age	Montant mensuel brut	Calcul avec
01/11/2020	62 ans	<u>1477 €</u>	Taux plein
01/11/2021	63 ans	<u>1552 €</u>	Surcote (3.75%)
01/11/2022	64 ans	<u>1645 €</u>	Surcote (8.75%)
01/11/2023	65 ans	<u>1739 €</u>	Surcote (13.75%)
01/11/2024	66 ans	<u>1835 €</u>	Surcote (18.75%)
01/11/2025	67 ans	<u>1934 €</u>	Surcote (23.75%)

- ❖ **A partir de 55 ans**, il est possible d'effectuer une demande de rendez-vous en ligne. Lors de ce rendez-vous personnalisé, un examen approfondi de la carrière est effectué avec l'assuré à l'aide du relevé de situation individuelle et de l'estimation indicative globale.
- ❖ **A l'âge légal de départ**, la demande personnelle de retraite peut-être réalisée directement depuis le site internet.

**Demander votre retraite : Conditions d'accès**

 Donner votre avis sur ce service

**Conditions d'accès**

L'âge minimum pour obtenir votre retraite, également appelé "âge légal de départ à la retraite", est déterminé en fonction de votre année de naissance.

**Vous pouvez faire votre demande en ligne 4 mois avant votre date de départ. Nous vous recommandons de respecter ce délai.**

Indiquez votre date de naissance

**Date de naissance :**

/  /  (JJ/MM/AAAA)

- ❖ **Les retraités** peuvent consulter les trois derniers versements de leur retraite ainsi que le montant qu'ils auront à déclarer à l'administration fiscale. De plus, une rubrique "action sociale" leur donne des conseils pour les aider à bien vivre leur retraite.

**BIEN VIVRE SA RETRAITE**  
Action sociale

Votre retraite, vos projets



Restez en forme



**S'évaluer en 80 questions**  
Quels sont vos atouts ? A quoi devriez-vous être attentif pour continuer à "bien vieillir" ?

[Je commence l'évaluation](#)

**MON ESPACE PERSONNEL**

Numéro de sécurité sociale sur 13 chiffres, sans la clé :

  
 Mot de passe :
  

[J'accède à mon compte](#)

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Connectez-vous avec  
  
[mon Service-Public.fr](#)  
 le portail national des services en ligne  
[En Savoir Plus](#)

Pour accéder à nos services en ligne personnalisés, sécurisés et gratuits sur votre retraite, il vous suffit de créer un compte :

[Je crée mon compte](#)

Vous avez un problème technique pour vous connecter ou créer votre compte ?  
[Rendez vous sur la page d'assistance](#)

Surveiller votre santé



Etre aidé au quotidien



Adapter votre logement



**Les guides prévention**

- [Vieillir et alors ?](#)
- [Bien vivre chez soi le plus longtemps possible](#)

Le logement intermédiaire : vous connaissez ?



Que faire quand survient la dépendance ?



Toutes nos vidéos



Tous nos quiz



Sites internet utiles



**NOS CONTACTS**

- [Informations et coordonnées de votre caisse régionale](#)
- [Rechercher un Point d'accueil retraite](#)



## II) Des services personnalisés pour les entreprises

Le site internet dispose également d'un espace dédié aux entreprises pour les informer sur l'emploi des seniors et les conseiller sur tout ce qui concerne la retraite.

The screenshot shows a website interface with a purple header containing navigation links: 'Emploi des seniors', 'Fonction conseil entreprise', 'Informez vos salariés', 'Documentation', and 'Contact'. Below the header, there are several content blocks:

- ENTREPRISES**: A large purple graphic with a white silhouette of a person.
- LA FONCTION CONSEIL ENTREPRISE**: A text block explaining the service for renewing plans for senior employment and retirement.
- Les prélèvements sociaux sur votre retraite**: A green box with text about social contributions and a link 'Lire la suite'.
- Comment répondre aux questions de mes salariés ?**: A list of three questions with right-pointing arrows.
- Emploi des seniors**: A small image of a diverse group of people.
- Fonction conseil entreprise**: A small image of two men in business attire talking.
- Informez vos salariés**: A small image of a group of people in a meeting.
- POURQUOI ATTENDRE ?**: A large orange and white graphic.
- NOS AUTRES SERVICES POUR L'ENTREPRISE**: A purple box containing a list of services like 'Suivre les actualités', 'Saisir en ligne votre Déclaration sur DADSNET', etc.
- Documentation**: A small image of a man at a computer.
- Contact**: A small image of a woman at a computer.
- Risques professionnels**: A purple box with a link to 'Le site des risques professionnels de l'Assurance Maladie'.
- REFORME DES RETRAITES**: A graphic with the text 'Tout savoir sur la REFORME DES RETRAITES n'estez informé!'.

Tous ces services sont **fiables, gratuits, personnalisés et sécurisés**. Ils facilitent l'information des utilisateurs et les orientent dans leurs démarches.

Soucieuse de répondre aux attentes et aux besoins de tous les assurés, l'Assurance retraite va poursuivre l'évolution de son offre de service : transmission de pièces justificatives via un espace sécurisé, modification de coordonnées postales ou bancaires, mise à jour d'un relevé de carrière et traitement en ligne d'une demande de retraite.

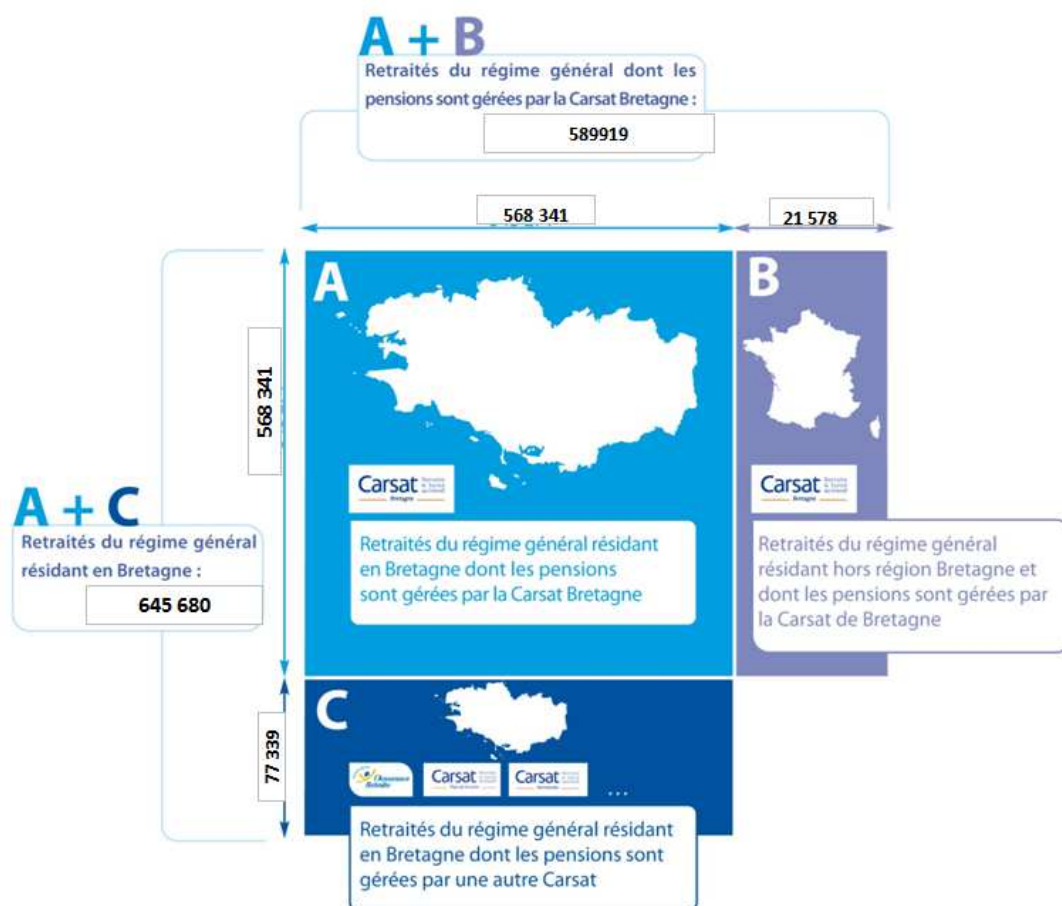
Pour en bénéficier, il suffit de **créer son compte personnel** en quelques clics sur le site **[lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr)**.

# Les chiffres 2013 des retraités bretons du Régime général

Comme le décrit le schéma ci-dessous, la majorité des retraités du Régime général résidant en Bretagne sont prestataires de la Carsat Bretagne [A]. Certains, résident hors Bretagne [B].

D'autres retraités résidant en Bretagne peuvent avoir leur pension gérée par les autres Carsat de la métropole, voire pour quelques-uns d'entre eux par les CGSS (Caisse Générale de Sécurité Sociale) [C].

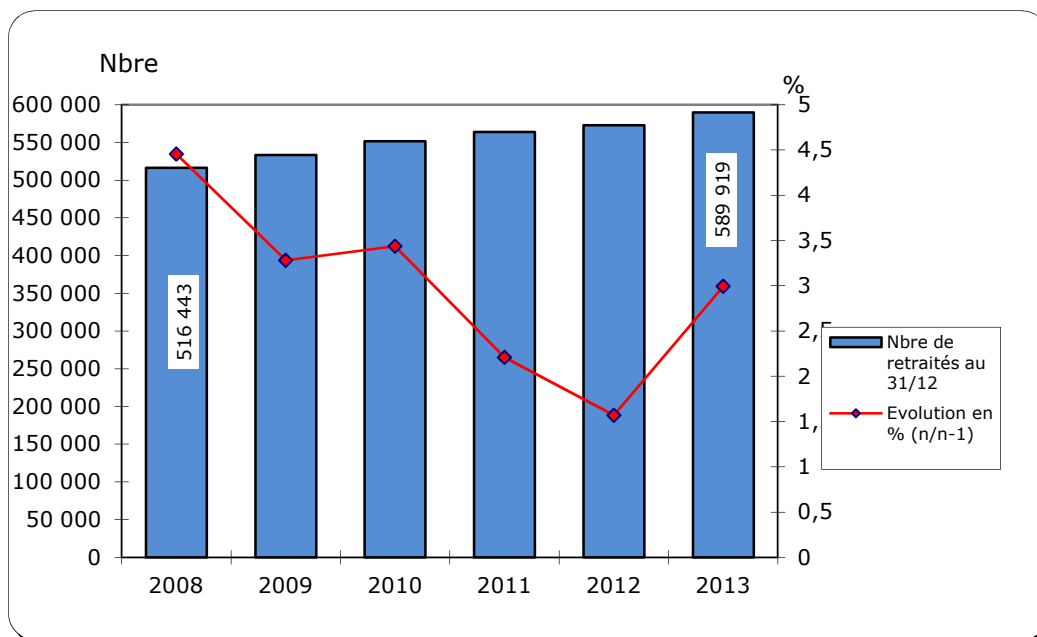
Ainsi, la présentation des résultats de cette deuxième partie tient compte de cette particularité : le point 1 concerne les retraités gérés par la Carsat Bretagne [A + B sur notre schéma] et le point 2 s'attache aux retraités résidants en Bretagne [A + C sur notre schéma].





## I) Les retraités, prestataires de la Carsat Bretagne

Au 31 décembre 2013, on compte **589 919** retraités du Régime général prestataires de la Carsat Bretagne contre 572 769 en 2012. L'effectif des retraités gérés par la Carsat Bretagne a ainsi augmenté de 3 % par rapport à 2012 et de 14,2 % en 5 ans (respectivement + 2 % et + 10,3 % au niveau national).



## ➤ Les nouveaux droits personnels et de réversion attribués en 2013

**40 593** assurés ont bénéficié d'un nouveau droit en 2013.

Années	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits
	1 <sup>ers</sup> droits (*)	2 <sup>èmes</sup> droits (*)	Total	1 <sup>ers</sup> droits (*)	2 <sup>èmes</sup> droits (*)	Total	
<b>2008</b>	34 227	1 913	36 140	3 036	4 484	7 520	43 660
<b>2009</b>	30 776	1 825	32 601	2 479	4 250	6 729	39 330
<b>2010</b>	33 584	1 781	35 365	2 659	4 584	7 243	42 608
<b>2011</b>	23 954	1 442	25 396	2 316	4 590	6 906	32 302
<b>2012</b>	27 016	1 369	28 385	2 257	4 493	6 750	35 135
<b>2013</b>	31 878	1 806	33 684	2 220	4 689	6 909	<b>40 593</b>

(\*) Un 1<sup>er</sup> droit concerne un assuré entrant la première fois au Régime général par le biais d'une attribution de droit direct ou de droit dérivé. On attribue un 2<sup>ème</sup> droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du Régime général (1<sup>er</sup> droit).

Les droits directs attribués en 2013 ont **augmenté de 18,7 %** par rapport à 2012 (+ 20,1 % au niveau national). Cette évolution est liée au nombre d'assurés de 1952 atteignant l'âge légal en 2013 (60 ans et 9 mois) et au nombre de départs anticipés, essentiellement pour les assurés de la génération 1953 (départ à 60 ans).

Les droits dérivés enregistrent une légère progression (+ 2,3 % contre - 0,60 % au niveau national).

➤ **L'âge moyen au point de départ de la pension (droits directs)**

Années	Hommes			Femmes			Hommes et femmes		
	1 <sup>ers</sup> droits	2 <sup>èmes</sup> droits	Total	1 <sup>ers</sup> droits	2 <sup>èmes</sup> droits	Total	1 <sup>ers</sup> droits	2 <sup>èmes</sup> droits	Total
<b>2008</b>	60 ans	60 ans et 3 mois	60 ans	61 ans et 2 mois	61 ans et 11 mois	61 ans et 3 mois	60 ans et 7 mois	61 ans et 9 mois	60 ans et 8 mois
<b>2009</b>	60 ans et 8 mois	60 ans et 11 mois	60 ans et 8 mois	61 ans et 4 mois	61 ans et 11 mois	61 ans et 5 mois	61 ans	61 ans et 10 mois	61 ans et 1 mois
<b>2010</b>	60 ans et 8 mois	60 ans et 10 mois	60 ans et 8 mois	61 ans et 3 mois	62 ans et 3 mois	61 ans et 4 mois	61 ans	62 ans et 1 mois	61 ans et 1 mois
<b>2011</b>	61 ans et 1 mois	61 ans et 3 mois	61 ans et 1 mois	61 ans et 11 mois	62 ans et 10 mois	62 ans	61 ans et 6 mois	62 ans et 8 mois	61 ans et 7 mois
<b>2012</b>	61 ans et 2 mois	62 ans et 7 mois	61 ans et 2 mois	62 ans et 2 mois	62 ans et 9 mois	62 ans et 2 mois	61 ans et 8 mois	62 ans et 9 mois	61 ans et 9 mois
<b>2013</b>	<b>61 ans et 3 mois</b>	<b>61 ans et 2 mois</b>	<b>61 ans et 3 mois</b>	<b>61 et 11 mois</b>	<b>62 ans et 9 mois</b>	<b>62 ans</b>	<b>61 ans et 7 mois</b>	<b>62 ans et 7 mois</b>	<b>61 ans et 8 mois</b>

En 2013, l'âge moyen au point de départ de la pension se situe à **61 ans et 8 mois** soit 1 mois de moins en moyenne par rapport à 2012. Les départs avant l'âge légal (longue carrière, assurés handicapés, travailleurs handicapés, pénibilité, amiante) qui concernent 8 928 attributions en 2013 (soit 26,50 % du volume total d'attributions) atténuent l'effet de la réforme de 2010 (report progressif de l'âge légal).

Au niveau national, l'âge moyen est de 62,1 ans (61,8 ans pour les hommes et 62,4 ans pour les femmes)

## ➤ Les bénéficiaires de la surcote\*

	Population	Effectif surcote	En % du flux droits directs contributifs	Durée moyenne de la surcote (en trimestres)	Montant mensuel moyen de la surcote (€)
2008	Hommes	1 353	8,00%	5,40	30,5
	Femmes	1 024	5,91%	5,16	18,4
	<b>Ensemble</b>	<b>2 377</b>	<b>6,95%</b>	<b>5,30</b>	<b>25,3</b>
2009	Hommes	1 558	11,03%	5,85	37,6
	Femmes	1 244	7,47%	5,28	27,3
	<b>Ensemble</b>	<b>2 802</b>	<b>9,10%</b>	<b>5,60</b>	<b>33,0</b>
2010	Hommes	1 675	10,87%	6,01	41,3
	Femmes	1 448	7,97%	5,35	34,6
	<b>Ensemble</b>	<b>3 123</b>	<b>9,30%</b>	<b>5,70</b>	<b>38,2</b>
2011	Hommes	1 465	13,29%	6,40	41,9
	Femmes	1 242	9,61%	6,25	40,3
	<b>Ensemble</b>	<b>2 707</b>	<b>11,30%</b>	<b>6,33</b>	<b>41,2</b>
2012	Hommes	1 437	11,37%	7,09	54,0
	Femmes	1 165	8,10%	7,13	51,3
	<b>Ensemble</b>	<b>2 602</b>	<b>9,63%</b>	<b>7,11</b>	<b>52,8</b>
2013	Hommes	1 613	10,49%	7,38	57,1
	Femmes	1 166	7,07%	6,73	51,9
	<b>Ensemble</b>	<b>2 779</b>	<b>8,72%</b>	<b>7,11</b>	<b>54,9</b>

(\*) Parmi les attributions de 1<sup>ers</sup> droits personnels

**2 779** nouveaux retraités bénéficient de la surcote en 2013. Le montant mensuel moyen s'établit à 54,9 € pour une durée moyenne de surcote de 7,11 trimestres.

Au niveau national, 12,9 % des nouveaux retraités sont concernés par la surcote avec un montant mensuel moyen de 73,3 € pour une durée moyenne de 8,5 trimestres.

## ➤ Prestations servies

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/12	2013/08
Prestations servies (1) (en millions d'euros)	3 165,12	3 375,47	3 566,53	3 785,23	3 971,41	<b>4 182,32</b>	5,31%	32,14%
Effectif moyen en paiement	504 428	524 915	542 556	557 819	568 341	<b>581 344</b>	2,29%	15,25%
Revalorisation des pensions (2)	100,00	101,29	102,22	104,06	106,25	<b>107,84</b>	1,50%	7,84%

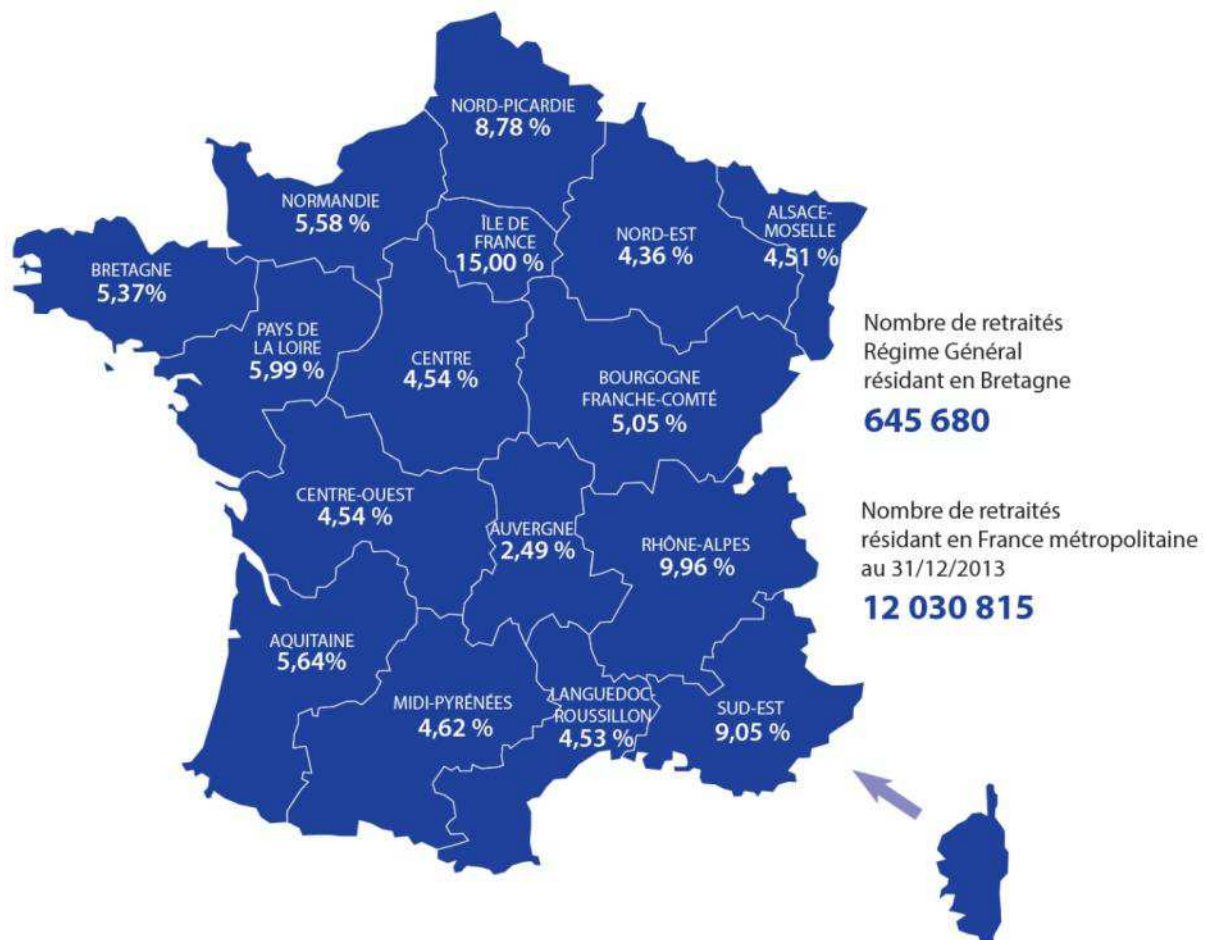
(1) Echéances de l'exercice (droits constatés)

(2) Evolution en moyenne annuelle

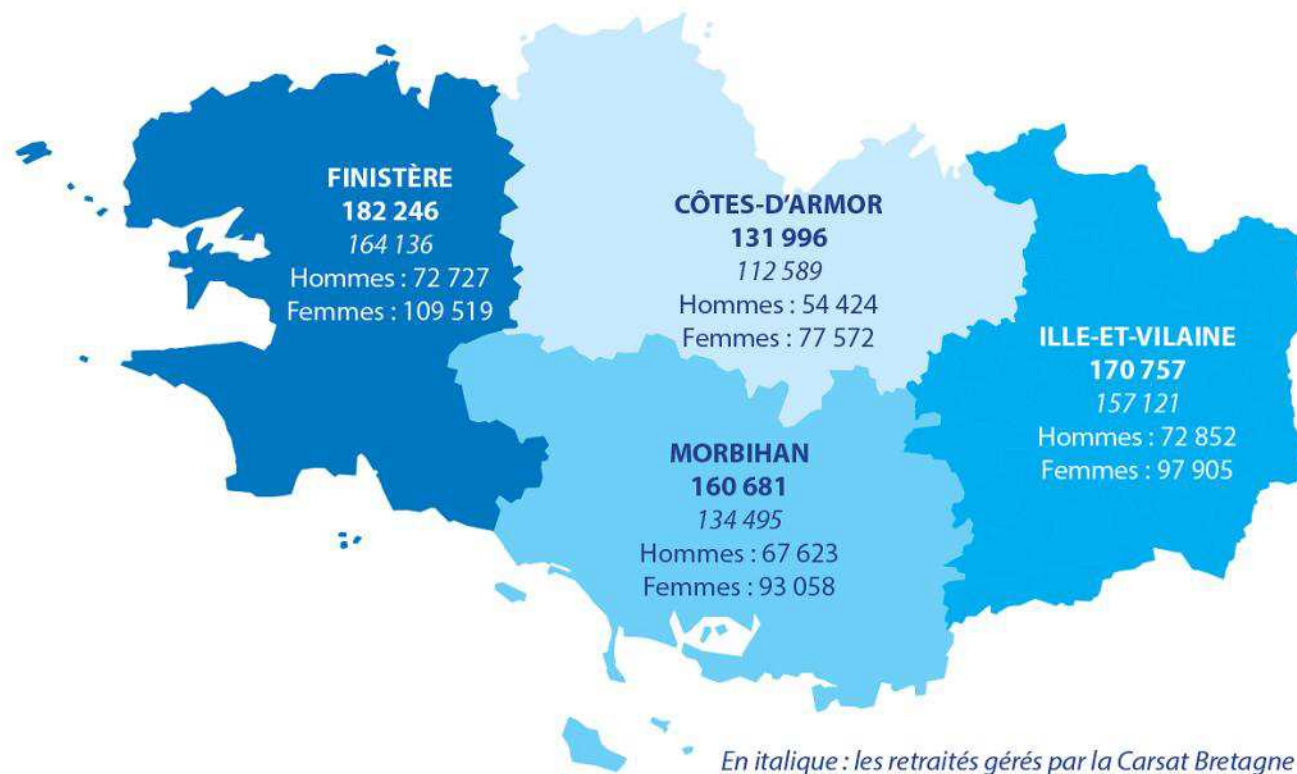
En 2013, la Carsat Bretagne a servi un montant total de prestation pour près de 4,2 milliards d'euros.

## II) Les retraités du Régime général résidant en Bretagne

### ➤ La place de la Bretagne par rapport aux retraités français



## ➤ La répartition des retraités du Régime général en Bretagne



Au 31 décembre 2013, la Bretagne compte 267 626 hommes retraités et 378 054 femmes retraitées.

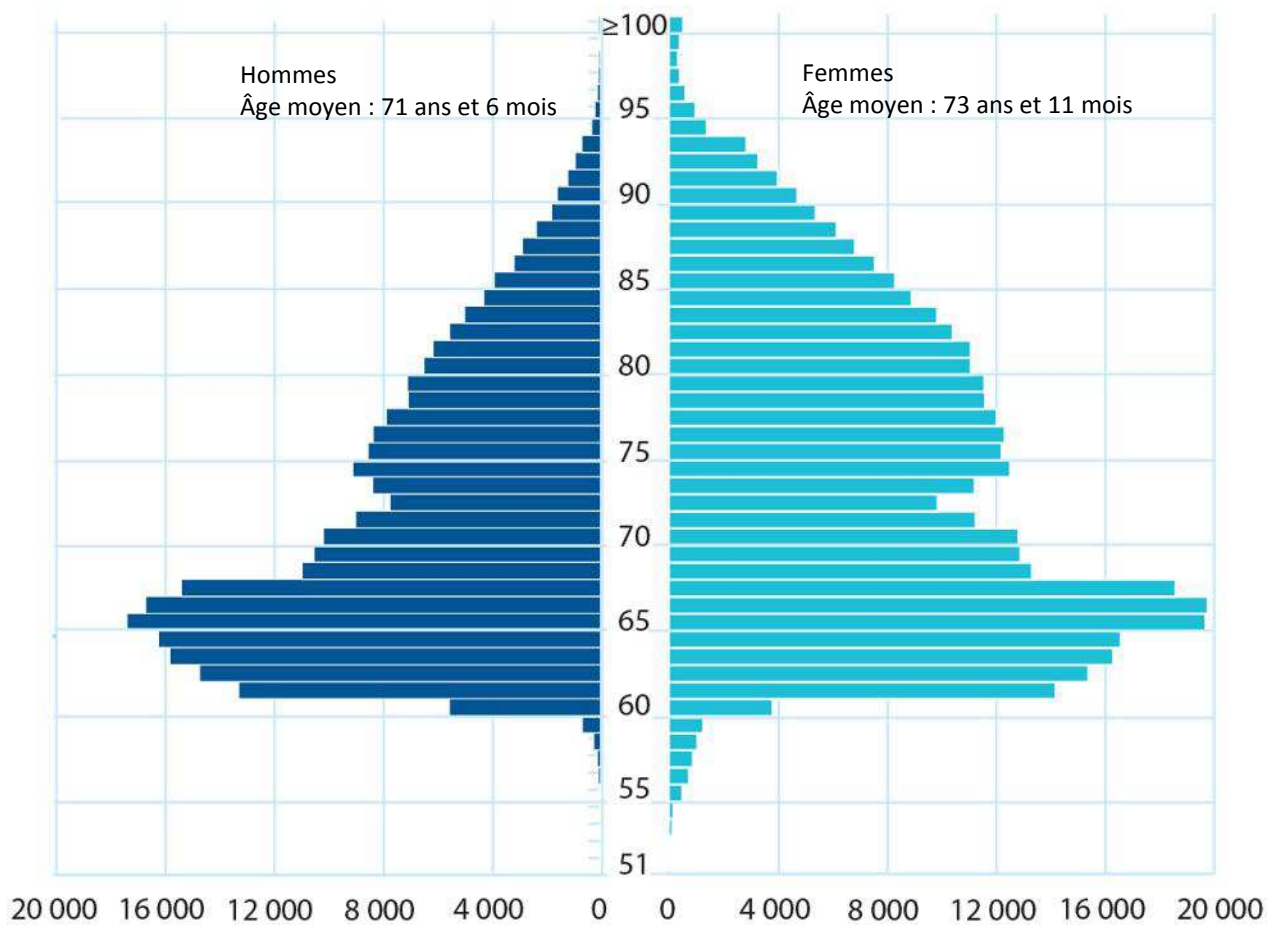
## ➤ Les montants mensuels moyens (€) selon la nature du droit en paiement au 31 décembre 2013

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Mt moyen	Effectif	Mt moyen	Effectif	Mt moyen
<b>Droits directs</b>	265 244	711,08	354 785	578,50	<b>620 029</b>	<b>635,22</b>
<b>dont carrières complètes au RG</b>	107 729	1 113,71	103 747	953,91	<b>211 476</b>	<b>1 035,31</b>
<b>Droits dérivés (*)</b>	2 382	170,01	23 269	292,30	<b>25 651</b>	<b>280,94</b>

(\*) Droits dérivés servis seuls ou avec un droit direct extérieur au Régime général

En 2013, un retraité qui a réalisé une carrière complète au Régime général perçoit en moyenne **1 035 €** par mois (1 114 € pour les hommes et 954 € pour les femmes). A ce montant, il convient d'ajouter le montant de la retraite complémentaire.

## ➤ L'âge des retraités bretons



### Au 31 décembre :

- l'âge moyen des retraités bretons est de 72 ans et 11 mois
- 599 retraités sont âgés de 100 ans et plus
- la retraitée la plus âgée a 110 ans

# Préserver l'autonomie des retraités



## L'action sociale à la Carsat Bretagne

La politique d'action sociale de l'Assurance retraite du Régime général est définie au niveau national par le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Elle vise à préserver l'autonomie des personnes retraitées et contribue au « bien vieillir ».

Les dépenses de l'action sociale pour 2013 s'élèvent à **21 657 557 €**

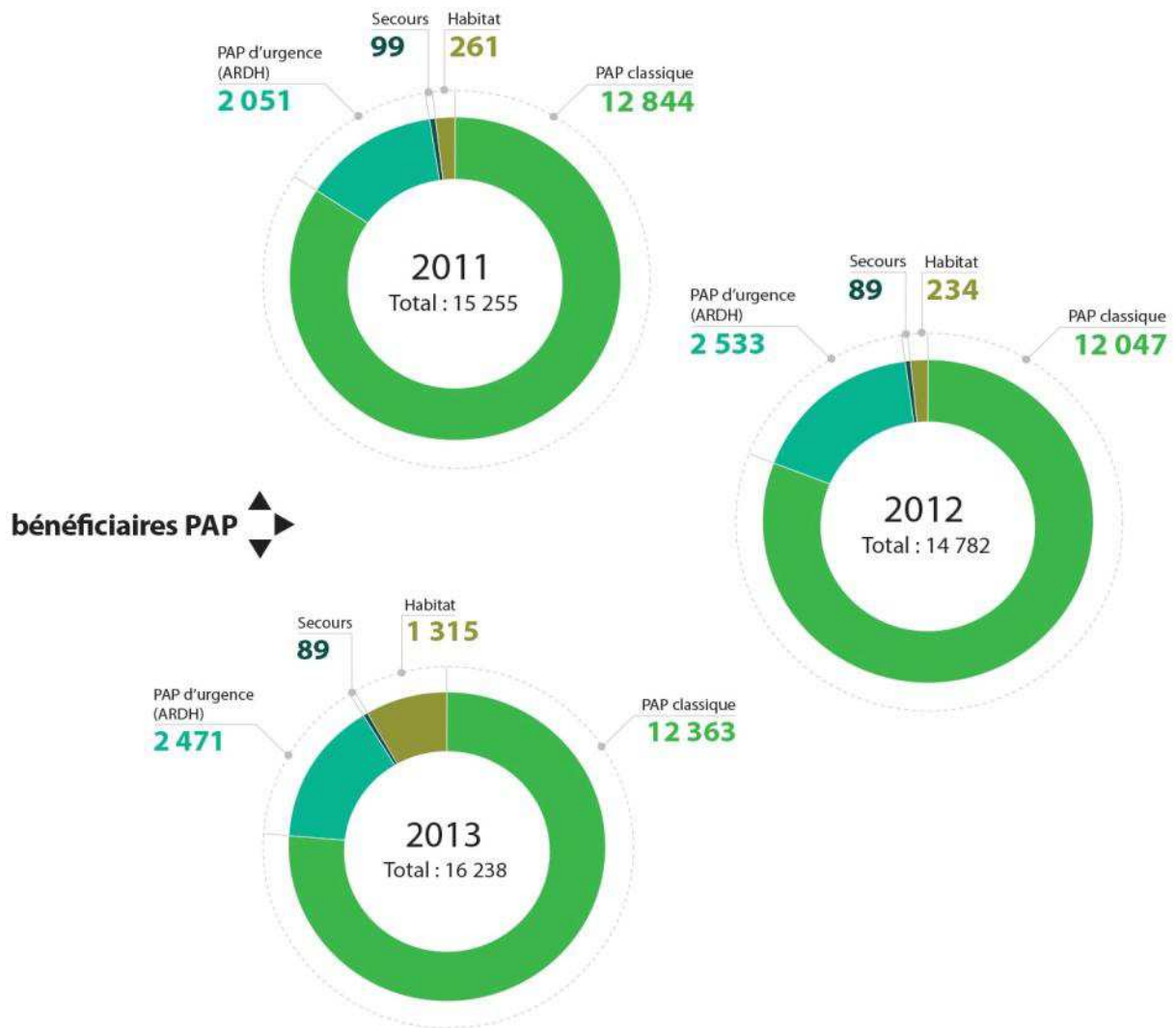
### I) Les prestations d'aides individuelles

Le **plan d'actions personnalisé (PAP)** vise à faciliter le maintien à domicile et permet de proposer des réponses diversifiées aux besoins des retraités. Une visite d'évaluation au domicile, réalisée en amont, permet d'identifier et de déterminer leurs besoins. C'est un dispositif de conseil, d'aide financière et matérielle qui donne aux retraités, autonomes mais fragilisés, les moyens de continuer à vivre chez eux dans les meilleures conditions possibles.



## ➤ 16 238 bénéficiaires du plan d'aide personnalisée (PAP)

Parmi ces bénéficiaires, 2 471 ont bénéficié d'un PAP d'urgence (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation) et 89 d'un secours.



## ➤ 1 315 bénéficiaires d'Aide à l'habitat

Les retraités sous certaines conditions peuvent bénéficier **d'aides à l'habitat**. Cela consiste, pour la majorité à réaliser des travaux d'adaptation du logement, pour faire face à un problème de santé, ou pour répondre à une logique préventive.

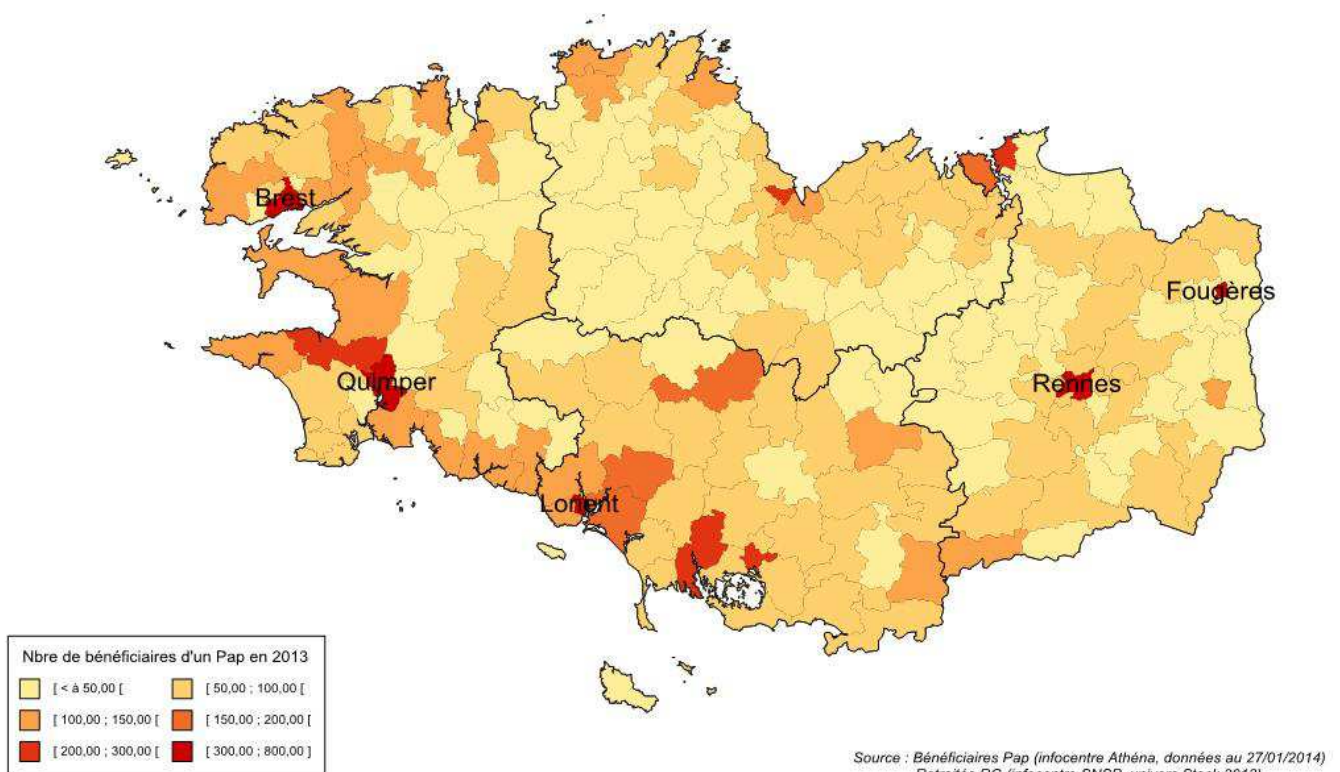


## ➤ Les bénéficiaires des aides individuelles : qui sont-ils ?

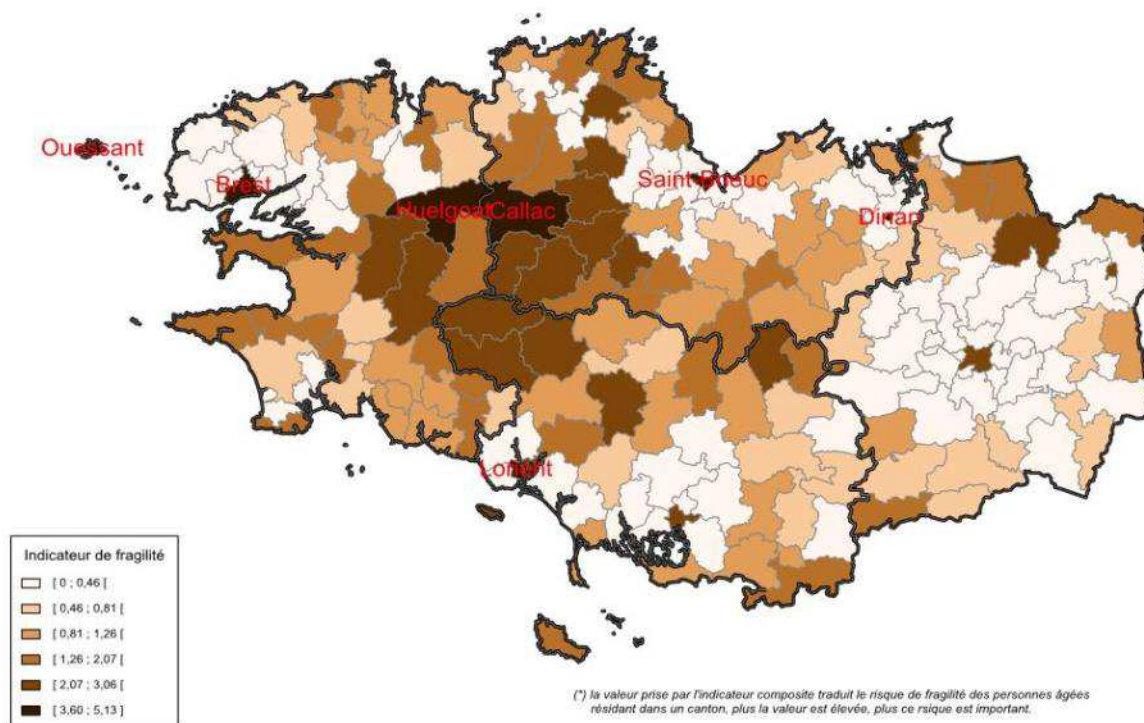
Les bénéficiaires sont des femmes pour plus de 80 %. Près de  $\frac{3}{4}$  des personnes bénéficiant des aides individuelles sont âgées de 76 à 90 ans (âge moyen : 80 ans). Ces retraités ont dans leur grande majorité des ressources limitées. En effet, 60 % de ce public font partie des tranches 1 à 5 c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 1 200 € de ressources mensuelles pour une personne seule.

Les autres caractéristiques des bénéficiaires, concernent des personnes isolées, en situation de veuvage, hospitalisées suite à une chute ...

Bénéficiaires d'un Pap (en 2013) selon le canton de résidence



### Indicateur global de fragilité par canton (\*)



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

## ➤ L'observatoire des personnes en situation de fragilité

Toujours dans l'objectif de lutter contre les risques de perte d'autonomie, la Carsat Bretagne se mobilise pour renforcer le ciblage des publics prioritaires. L'observatoire, mis en place en 2012, a fait l'objet d'une communication aux partenaires. Il a été apprécié dans la mise en œuvre des actions du « bien vieillir » et a permis de prioriser les sites les plus fragiles (centre Bretagne et Nord Finistère).

## II) Les actions du “bien vieillir”

Dans l’objectif de sensibiliser les retraités aux comportements de vie bénéfique au “bien vieillir”, l’action sociale de la Carsat Bretagne met en place des actions collectives de prévention en partenariat avec les acteurs locaux et nationaux. Les actions se déroulent notamment sous la forme d’ateliers et de forums :

### ➤ Les ateliers et forums du “bien vieillir”

**24 ateliers et 11 forums du “bien vieillir”** ont été organisés par la Carsat Bretagne en 2013.

Actions	Nombre en 2013
Bien être / santé globale	14
Bien être / alimentation	5
Bien être / mémoire /sommeil	5
Forums «Prévention des chutes »	2
Forums «Bien bouger pour bien vieillir »	2
Forums «Thématique veuvage »	4
Forums « Habitat »	2
Forums « Les rencontres du maintien à domicile »	1
<b>Total</b>	<b>35</b>

### ➤ Le programme Bretagne équilibre

Ce programme est piloté par la Carsat Bretagne pour les retraités détectés à risque de chute. **4 186** retraités ont assisté aux conférences et 2 150 ont participé aux 204 ateliers réalisés.

## ➤ **Le versement des subventions**

Le conseil d'administration de la Carsat Bretagne déploie une politique de soutien active envers les institutions et organismes qui œuvrent en direction des personnes âgées

## ➤ **Le partenariat inter-régimes MSA/RSI/Carsat**

En complément des partenariats avec les acteurs locaux de la prévention, la coopération des trois régimes de Sécurité sociale (MSA/RSI/Carsat) a été consolidée par la signature d'une convention cadre le 2 décembre 2013 pour la mise en place d'une gouvernance inter-régimes. Ce partenariat permettra la définition d'indicateurs communs pour développer les actions collectives du "bien vieillir" et de la prévention de la perte d'autonomie.